

**Décision n° 2017-066
portant délégation de signature de Madame Flore-Marie Jeannot**

Le président de l'Ecole normale supérieure de Lyon,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret consolidé n°2012-715 du 07 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon ;

Vu le décret n°2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 05 juin 2014 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'Ecole normale supérieure de Lyon ;

Vu la décision n°16-147 en date du 19 octobre 2016 ;

DECIDE

Article 1 :

Délégation de signature est donnée à Madame Flore-Marie JEANNOT, directrice des affaires juridiques et institutionnelles, à l'effet de signer au nom du Président de l'ENS de Lyon, dans la limite des attributions qui lui sont confiées au sein de la direction des affaires juridiques et institutionnelles, les actes suivants :

- les actes d'administration courante ne constituant pas des décisions (courriers, bordereaux...);
- les engagements de dépenses d'un montant inférieur à 25 000 € ;
- la certification du service fait des dépenses.

Article 2 :

En application de la présente décision, tout acte précité signé par délégation devra obligatoirement comporter le prénom, le nom et la qualité du signataire, ainsi que la mention « Pour le Président et par délégation ».

Le délégataire doit être en mesure de rendre compte à tout moment de sa gestion lorsque le délégant en fait la demande.

Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 3 :

Les dispositions de la présente décision prennent effet à compter de la date de signature. Elle remplace la délégation de signature n°16-147 du 19 octobre 2016. Elle prend fin au plus tard à la fin du mandat du Président ou en cas de changement de fonctions du délégataire. Elle annule et remplace tous les actes et documents ayant le même objet.

La présente décision est soumise à publicité : elle fait l'objet d'un affichage permanent dès sa signature dans un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers dans les locaux de l'établissement (au siège de l'établissement) ainsi que par voie électronique.

Fait à Lyon, le 21 février 2017,

Le président de l'ENS de Lyon,


Jean-François PINTON

Original :

- Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Copies :

- Intéressé(e)
- Direction des affaires financières
- Agence comptable
- Affichage sur les 2 sites à la date de signature

Annexe à la délégation de signature

Spécimen de signature du délégataire : ***Flore-Marie JEANNOT***



